



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Bar's Leaks Truck

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE *

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : BAR'S LEAKS TRUCK
Code de produit : 111090
UFI : C300-909C-D001-C2H0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. Autres adhésifs et produits d'étanchéité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Bar's Products Europe, B.V.
Kingsfordweg 151
1043 GR Amsterdam, les Pays-Bas
Téléphone : +31-20-7989301
E-mail : Main@barsgroup.com
Website : www.barseurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-20-7989301 (24 heures sur 24)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3. 1272/2008)

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Peut produire une réaction allergique. Contient des distillats pétroliers, peut-être nocif en cas d'ingestion.
Risques physiques/chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH208 Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208*.



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Bar's Leaks Truck

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280 gloves	Porter des gants de protection.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	: H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
	EUH208	Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208*.
	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

- : * Contient du 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol . Peut produire une réaction allergique.
- : Le mélange contient 2 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue. Contient 14 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Alcools en C16-18 et en C18 insaturés, éthoxylés	1 - < 5	68920-66-1	500-236-9		
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)oleamide	1 - < 2,5	93-83-4	700-972-2		
Curcumine	1 - < 5	458-37-7	207-280-5		
Carbonate de potassium	1 - < 5	584-08-7	209-529-3		
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	0,01 - < 0,1	4719-04-4	225-208-0		

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes
Alcools en C16-18 et en C18 insaturés, éthoxylés	Aquatic Chronic 3; Skin Irrit. 2	H315; H412	GHS07
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)oleamide	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H315; H319; H411	GHS07; GHS09
Curcumine	Eye Irrit. 2; STOT SE 3; Skin Irrit. 2	H315; H319; H335	GHS07



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Bar's Leaks Truck

Carbonate de potassium	Eye Irrit. 2; STOT SE 3; Skin Irrit. 2	H315; H319; H335	GHS07	
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	Acute Tox. 2; Acute Tox. 4; STOT RE 1; Skin Sens. 1	H302; H317; H330; H372	GHS06; GHS07; GHS08	H317 : C >= 0,1 %

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire. Rincer la bouche. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : Irritant. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer une atteinte des poumons, maux de gorge et manque de respiration.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Bar's Leaks Truck

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE *

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables). PE et PP.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE *

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Bar's Leaks Truck

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
--------------	------	-------------------------	------------------------	--------------	--------

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)oleamide	Inhalation			73,44 mg/m3	
Carbonate de potassium	Dermal				4,16 mg/kg bw/day
	Inhalation			10 mg/m3	
	Dermal			16 mg/kg bw/day	
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	Inhalation			0,2 mg/m3	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)oleamide	Inhalation			21,73 mg/m3	
	Dermal				2,5 mg/kg bw/day
	Oral				6,25 mg/kg bw/day
Carbonate de potassium	Inhalation			10 mg/m3	
	Dermal			8 mg/kg bw/day	

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)oleamide	Water	0.007 mg/l	0.001 mg/l	
	Sediment	1.227 mg/kg	0.123 mg/kg	
	STP			830 mg/l
	Soil			0.241 mg/kg
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	Water	0,0066 mg/l	0,00066 mg/l	
	Sediment	0,0304 mg/kg	0,00304 mg/kg	
	Intermittent water			0,066 mg/l
	STP			5,5 mg/l
	Soil			0,00219 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Bar's Leaks Truck

- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. $\pm 0,5$ mm. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide.
- Couleur : Brun.
- Odeur : Caractéristique.
- Seuil olfactif : Inconnu.
- pH : Non applicable.
- Hydrosolubilité : Dispersable.
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non applicable. Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
- Point d'éclair : > 100 °C
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable. Liquide. Voir point d'éclair.
- Température d'auto-inflammabilité : > 350 °C
- Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C
- Point/intervalle de fusion : < 0 °C
- Propriétés explosives : Pas d'explosif.
- Limites d'explosion (%) dans l'air : Inconnu.
- Propriété d'oxydation : Non applicable. Ne contient pas des agents oxydants.
- Décomposition thermique : Inconnu.
- Viscosité (20°C) : Inconnu.
- Viscosité (40°C) : Impertinent. Le produit contient $< 10\%$ des substances avec un risque d'aspiration.
- Pression de vapeur (20°C) : Inconnu.
- Densité de vapeur relative : > 1 (air = 1)
- Masse volumique (20°C) : 0,9 g/ml
- Caractéristiques des particules : Non applicable. Liquide.

9.2. Autres informations

- Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

- Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

- Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Bar's Leaks Truck

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.
dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

*

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 7,935 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 11 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 2 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 4480 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 2 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Bar's Leaks Truck

Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Alcools en C16-18 et en C18 insaturés, éthoxylés	DL50 (dermale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across	
	DL50 (orale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	Read across	
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)oleamide	DL50 (orale)	10000 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (dermale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across	Lapin
	Irritation de la peau	Irritant		Lapin
	Irritation des yeux	Irritant	Read across	Lapin
Curcumine	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant	Read across	Cobaye
	Mutagénicité	Négatif	-----	-----
	NOAEL (développement, orale)	250 mg/kg bw/d	-----	Rat
	NOAEL (orale)	1300 mg/kg bw/d	-----	Rat
Carbonate de potassium	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	-----	-----
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	CL50 (inhalation)	> 3820 mg/m3	-----	Rat
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	2861 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (orale) - estimation	2667 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
		> 180 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	NOAEL (développement, orale)	> 180 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène	-----	Souris
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	-----	Cobaye
	DL50 (orale)	1000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	CL50 (inhalation)	371 mg/m3	OECD 403	Rat
	DL50 (dermale)	> 4000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405	Lapin
	NOAEL (orale)	64,1 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	NOAEL (inhalation)	30 mg/m3	OECD 412	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 486	Rat
	NOAEL (développement, orale)	750 mg/kg bw/d		Rat

11.2. Information on other hazards



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Bar's Leaks Truck

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 20 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 38 mg/l. Contient 14 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Peut former un film de pétrole sur la surface d'eau. Ce film peut provoquer un déclin de concentration d'oxygène dans l'eau et causer des effets négatifs pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les agents de surface contenus dans cette préparation ne respectent pas les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne peut pas être utilisé dans les nettoyeurs.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit répandu peut pénétrer dans le sol et dans les eaux de surface et souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Alcools en C16-18 et en C18 insaturés, éthoxylés	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 60 %		
	CL50 (poisson) - estimation	1,26 mg/l	Read across	
	CE50 (puce d'eau) - estimation	2,5 mg/l	Read across	Daphnia magna
	CI50 (algues) - estimation	2,3 mg/l	Read across	
Alcools en C16-18 et en C18 insaturés, éthoxylés	Log P(oe)	NA		
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)oleamide	Biodégradation ultime aérobie (%)	86 %	OECD 301 B	
	CL50 (poisson)	5,1 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	12 ECO NOEC fish est	0,32 mg/l.d	Read across	Oncorhynchus mykiss



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Bar's Leaks Truck

	CE50 (puce d'eau) - estimation	3,2 mg/l	Read across	Daphnia magna
	NOEC (puce d'eau) - estimation	0,07 mg/l.d	Read across	Daphnia magna
	CI50 (algues) - estimation	18,6 mg/l	Read across	Scenedesmus subspicatus
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)oleamide	Log P(oe)	5,51		
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)oleamide	FBC	112,5		

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
- Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Bar's Leaks Truck

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.
: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à : 42 g/l
taxe (La Suisse)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2020/878 datée du 18 juin 2020 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
CLP : Classification, étiquetage et emballage
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE : Communauté économique européenne
GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA : Association internationale du transport aérien
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Bar's Leaks Truck

MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 3	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
STOT RE 1	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Provoque des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.